



Commune
de
MAZAMET

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Envoyé en préfecture le 11/07/2023

Reçu en préfecture le 11/07/2023

Publié le 13/07/2023

ID : 081-218101632-20230705-2023_DEL39-DE



Séance du 5 JUILLET 2023

2023 / 03 / 04

Le Conseil Municipal, convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Olivier FABRE, Maire.

Conseillers Municipaux

EN EXERCICE	:	33
PRESENTS	:	24
REPRESENTES	:	09
ABSENT	:	00
VOTANTS	:	33

Date de Convocation : *Jeudi 29 Juin 2023*

Date d'Affichage : *Jeudi 29 Juin 2023*

Secrétaire de Séance : *Marie-José KERBORIOU-GUIRAUD*

Etaient présents :

FABRE Olivier, ROUQUETTE Françoise, AMALRIC André, MAUREL Agnès, ALBERT Corine, ASSÉMAT Christophe, LOUP Karine, BANCAL Philippe, BARENS Janine, ROQUES Christine, GORIN Serge, BERBESSOU Michel, KERBORIOU-GUIRAUD Marie-José, ARMERO Séverine, ESTRABAUD Josiane, PUECH Benoît, CÈNES Alexandre, CAUQUIL Fabrice, ORIVÈS Elizabeth, BRIANT Jean-Michel, MARTY-MARINONE Evelyne, ESTRABAUD Guy, CARAGUEL Fabienne, CÈNES Frédéric.

Etaient absents représentés :

PÉNÉLA Wilfried par Agnès MAUREL
MONNIER Laurent par Françoise ROUQUETTE
CHABBERT Cécile par Karine LOUP
MARTIN Michel par Olivier FABRE
LAFONT Stéphanie par Séverine ARMERO
ASSÉMAT Clothilde par Corine ALBERT
CASTAGNÉ Chantal par Philippe BANCAL
IOUALALEN Valentin par André AMALRIC
BORIES Pascale par Christophe ASSÉMAT

OBJET : Convention de Financement dans le cadre de l'opération « Notre Ecole, Faisons-La ensemble »

Le Conseil Municipal,

CONSIDERANT que le Conseil National de Refondation, lancé le 8 septembre 2022, par le Président de la République, vise à mettre en œuvre une nouvelle méthode pour construire, ensemble et au plus près des Français, les solutions concrètes sur les grandes transformations à venir ; neuf grandes

thématiques, qui correspondent aux grandes transitions à venir, ont été sélectionnées : climat & biodiversité, bien vieillir, souveraineté économique, futur du travail, santé, éducation, logement, jeunesse et numérique

CONSIDERANT que l'opération « Notre école, faisons-la ensemble » permet d'engager une vaste concertation ouverte sur le territoire français associant les équipes pédagogiques dans les écoles, collèges et lycées volontaires, permettant de s'inscrire dans une démarche participative au service de la construction de projets innovants et d'actions partagées, destinés à améliorer le bien-être, réduire les inégalités et développer l'excellence.

CONSIDERANT que dans ce cadre, il est possible, pour les écoles souhaitant s'engager dans cette démarche, de constituer un dossier descriptif du projet qui est soumis à la validation du rectorat et permet d'obtenir un soutien financier via le fonds d'innovation pédagogique.

CONSIDERANT que pour les modalités de gestion des crédits alloués, un certain nombre d'aspects techniques prévalent :

- Signature d'une convention de subvention entre le Rectorat et la Commune
- La convention prévoit que les crédits, qui vont couvrir les dépenses de matériel ou de prestations, soient directement versés à la Mairie. Cette dernière est, de fait, propriétaire des équipements acquis au titre du projet.
- L'Etat verse une avance de 30% de la somme allouée pour le projet au moment de la signature de la convention. La Commune consent à avancer 70% de la somme. L'Etat lui restitue le solde dû au plus tard en fin d'année civile pour les projets 2022/2023, sur production par la Commune des pièces justificatives de dépenses.

CONSIDERANT que le 3 Mars 2023, Mme MOREL, Inspectrice de l'Education Nationale, est venue présenter cette opération et qu'à ce jour, deux écoles se sont engagées dans cette démarche :

- L'école primaire de La Lauze qui a reçu un arbitrage favorable du Recteur d'Académie et la somme de 1 800 euros sera allouée pour le projet portant sur le développement de la culture scientifique
- L'école primaire de La République a également reçu un avis favorable du Rectorat pour une somme de 27 650 € ; leur projet s'intitule « des espaces de bien-être pour apprendre » et s'articule autour du livre.

CONSIDERANT que cette affaire a été présentée au cours de la Commission Municipale « Enseignement – Petite Enfance – Social – Jeunesse – Sport » du Mercredi 28 Juin 2023,

DECIDE, après en avoir délibéré,

- d'approuver les conventions de financement dans le cadre du fonds d'innovation pédagogique pour ces 2 établissements scolaires ci-après annexées et d'autoriser M. le Maire à les signer

- d'inscrire les crédits correspondants au Budget Principal.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,

Le Maire,



Marie-José KERBORIOU-GUIRAUD



Olivier FABRE

*Acte télétransmis en Sous-Préfecture
Et certifié exécutoire le*

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication

Envoyé en préfecture le 11/07/2023

Reçu en préfecture le 11/07/2023

Publié le 13/07/2023

ID : 081-218101632-20230705-2023_DEL39-DE

